

Département de l'ALLIER	L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration du CCAS de DÉSSERTINES, légalement convoqué le neuf janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BIERJON Stéphane, Vice-président.
Arrondissement de MONTLUÇON	<u>Présents</u> : MM BIERJON Stéphane (vice-président), DUMAS Guy, et PINAUD Serge - Mmes BORDAS Annie, CHARRET Audrey, MAJER Lynda, MANSAT Lucette, MONCELON Claire, SEGRET Françoise et TYNDIUK Allyssone. <u>Excusés</u> : M SANVOISIN Christian (Président) et Mme MARTIN Nicole.
Commune de DÉSSERTINES	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme TYNDIUK Allyssone.

DÉLIBÉRATION N° 2023-01-01

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE n°02 – Exercice 2022 –
Virements de crédits

VU La Délibération du C.C.A.S du 22 mars 2022, approuvant le débat d'orientation budgétaire 2022

VU la décision modificative budgétaire n°1 – Exercice 2022, du 03 novembre 2022, approuvant qu'il convient d'ajuster certains crédits de la section de fonctionnement pour clôturer l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration,

CONSIDÉRANT qu'il convient d'ajuster de nouveau certains crédits de la section de fonctionnement pour clôturer l'exercice 2022.

APPROUVE, à l'unanimité, les décisions modificatives de crédits suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 (022) - 01 : Dépenses imprévues	- 500 €	
6562 (65) - 01 : Aides		+ 500 €

ont signé les membres présents
pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance,
A TYNDIUK.

Le Président,
Ch SANVOISIN.

